



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE  
ADOPTANT L'AVANT-PROJET DE BUDGET 2024 – CT/CA-008/2023FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 22 septembre 2019 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-028/2019),

considérant ce qui suit:

(1) Le conseil d'administration devrait adopter le budget du Centre sur la base d'un projet préparé par le directeur;

DÉCIDE:

**Article 1<sup>er</sup>**

L'avant-projet de budget 2024 du Centre de traduction, annexé à la présente décision, est adopté par la présente.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2023.

Pour le conseil d'administration

*(signé par voie électronique)*

Christos Ellinides

Président

Annexe: Avant-projet de budget 2024



# AVANT-PROJET DE BUDGET 2024

CT/CA-008/2023FR

## TABLE DES MATIÈRES

### I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. RECETTES
- C. DÉPENSES
- D. ACTIVITÉS

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – VUE D'ENSEMBLE

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

### ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

### A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'avant-projet de budget 2024 comprend:

- A. cette introduction générale;
- B. les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, comprenant notamment les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre travaille, ainsi que par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en contrepartie des travaux qu'il accomplit, y compris les activités interinstitutionnelles;
- C. une ventilation des dépenses du Centre par titre; et
- D. une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie montre le lien entre le budget 2024 et le programme de travail pour 2024 en identifiant les ressources allouées à chaque activité afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Centre. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

L'avant-projet de budget 2024 reflète l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, tel qu'il figure dans le projet de document de programmation 2024-2026 du Centre (réf. CT/CA-002/2023). Il est préparé conformément aux articles 35 à 37 du règlement financier du Centre. Afin de préparer l'avant-projet de budget 2024, le Centre a analysé ses prévisions de dépenses et a obtenu des prévisions de la part de ses clients.

L'avant-projet de budget 2024 a été préparé sur la base des prix applicables en 2024, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous. Toutes les sommes communiquées dans le présent document sont en euros (EUR).

Prix applicables en 2024:

Service fourni	Standard (EUR)	Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	87,00	82,00	108,00	156,00
Traduction sur mesure (prix par page)	82,00	78,00	102,00	148,00
Modification (prix par page)	172,00	163,40	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	57,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (prix par page)	39,00	37,00	44,00	
Transcription (prix par minute)	8,50	6,50	10,50	
Transcription automatique (prix par minute)		2,00 EUR		
Marques (prix par page)		41,71 EUR pour 177 993 pages		
Post-édition légère (prix par page)		49,00 EUR		
Paste n' Go (prix par page)		82,00 EUR		
Traduction automatique (prix par page)		0,30 EUR		

Dessins ou modèles communautaires (prix par terme)	4,00 EUR
Listes de termes (prix par terme)	4,00 EUR
Révision de listes de termes (prix par terme)	2,50 EUR
Terminologie (prix par jour-homme)	900 EUR
Conseils linguistiques (prix par jour-homme)	900 EUR
Sous-titrage (prix par minute)	41,00 EUR

Suppléments applicables en 2024:

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page et langue cible)	15,00
Format PDF et documents papier (supplément par page du texte source)	12,00
Documents confidentiels (c'est-à-dire classifiés/documents sensibles non classifiés) (supplément par page et langue cible)	20,00
Langue autre que les langues de l'UE (supplément par page et langue cible)	10,00
Téléchargement de documents de site web [supplément par langue cible (plusieurs fichiers) ou par demande (fichier unique)]	10,00

## B. RECETTES

La prévision de recettes totales pour 2024 s'élève à 49,7 millions d'EUR, dont 46,4 millions d'EUR aux titres 1 à 4. Les prévisions de recettes se ventilent comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	44 925 900
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	804 300
4. Autres recettes	647 200
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et transferts à partir des réserves des exercices précédents	3 283 500

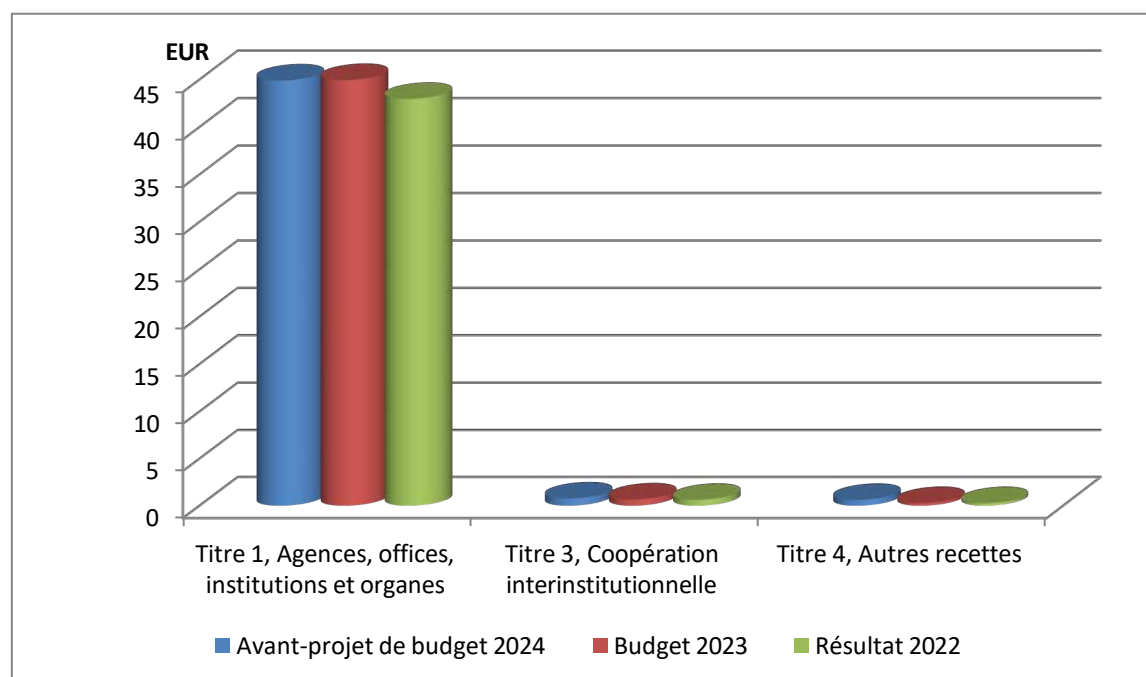
Les prévisions de recettes du Centre sont fondées sur les estimations fournies par ses clients. Il convient donc de souligner que les recettes estimées sont susceptibles d'évoluer, en fonction des besoins réels des clients et de leur budget. En fonction des prévisions des clients, les recettes estimées pour 2024 dans le titre 1 s'élèvent à 44,9 millions d'EUR, contre 45,0 millions d'EUR dans le budget 2023 (-0,1 %). Les recettes prévues pour 2024 sont supérieures de 1,9 millions d'EUR (+4,5 %) aux recettes réelles de 43,0 millions d'EUR reçues des clients en 2022.

Le principal client du Centre, à savoir l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), prévoit une réduction des recettes de 0,4 million d'EUR (-5,0 %) pour la traduction des marques de l'Union européenne en 2024<sup>1</sup> (poste 1006) par rapport au budget 2023. Les recettes prévues pour 2024 sont inférieures de 2,0 millions d'EUR (-21,2 %) aux recettes effectivement perçues pour la traduction des marques de l'UE en 2022. De plus, les recettes prévues par l'EUIPO pour les autres services restent au même niveau que dans le budget 2023, à savoir 4,7 millions d'EUR pour 2024 (poste 1005), ce qui est supérieur de 17,2 % (0,7 million d'EUR) aux recettes perçues pour d'autres services en 2022. Sa prévision globale pour 2024 est inférieure de 9,7 % (-1,3 millions d'EUR) aux recettes totales reçues de l'EUIPO en 2022.

D'autres changements importants par rapport au budget 2023 sont les diminutions de 36,2 % (-709 700 EUR) des prévisions de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust), de 23,6 % (-144 200 EUR) des prévisions de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA), de 12,9 % (-342 600 EUR) des prévisions de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) et de 48,7 % (-239 800 EUR) des prévisions de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA). Par rapport au budget 2023, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a augmenté ses prévisions de 13,3 % (325 700 EUR) et le Conseil de résolution unique (CRU) de 103,3 % (1,2 millions EUR). Des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction sont fournies à la section D, «Activités», et à la partie III, «État des recettes et des dépenses – Détails».

Les recettes du titre 3 correspondent aux recettes que le Centre perçoit en sa qualité de gestionnaire de la base de données IATE (terminologie interactive pour l'Europe). Les dépenses du Centre pour IATE sont enregistrées dans les dépenses (chapitre 31).

Figure 1. Recettes ventilées par titre et par année: 2022-2024 (titres 1, 3 et 4)



Outre les recettes provenant de ses clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit des recettes supplémentaires au titre 4, comprenant principalement des intérêts bancaires, ainsi que des recettes provenant de l'hébergement des services de centres de données pour l'Agence de l'Union

<sup>1</sup> Les prévisions relatives aux marques de l'UE ont été reçues sur la base de l'accord de 2021, un nouvel accord étant en cours de discussion.

européenne pour les chemins de fer (ERA). Les prévisions relatives à ces recettes pour 2024 s'élèvent à 647 200 EUR, soit une augmentation de 104,8 % par rapport au budget 2023 et de 108,4 % par rapport au résultat de 2022.

Il est nécessaire de transférer des crédits depuis la «réserve pour la stabilité des prix» vers les recettes afin d'équilibrer le budget 2024, ce qui laisse un solde estimé à 3 018 351 EUR dans la réserve à la fin 2024.

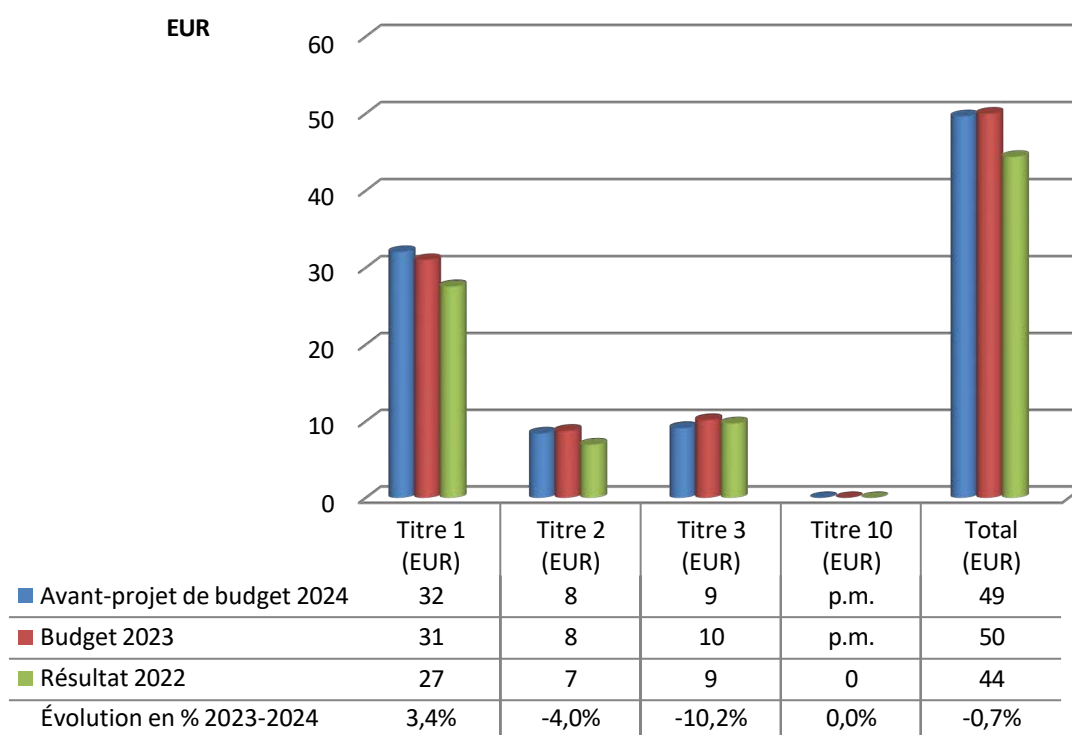
### C. DÉPENSES

Les dépenses prévues pour le Centre en 2024 se chiffrent à 49,7 millions d'EUR. Aux titres 1 à 3, le budget 2024 est inférieur de 0,7 % au budget 2023 et est supérieur de 11,9 % au résultat de 2022. Cette augmentation de 2022 à 2024 est due aux adaptations salariales envisagées en 2023 et 2024, ainsi qu'à d'autres dépenses qui sont également soumises à des indexations susceptibles de faire augmenter les dépenses en 2024. En outre, cette augmentation du titre 1 est compensée par les baisses du titre 2 et du titre 3 à la suite des mesures prises pour atténuer la consommation des charges immobilières et réduire le volume d'externalisation vers des fournisseurs de services linguistiques externes. Les prévisions de dépenses se ventilent comme suit:

Titre	Dépenses (EUR)
1. Personnel	32 041 300
2. Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	8 448 600
3. Dépenses opérationnelles	9 171 000
10. Réserves	p.m.

Afin de répondre à l'augmentation globale des frais de personnel, d'autres coûts indexés et des coûts informatiques, le Centre maintient plusieurs mesures visant à réduire ses dépenses budgétaires. La principale mesure a consisté à réduire sensiblement les crédits pour dépenses dans la plupart des postes budgétaires, afin de ne couvrir que le strict nécessaire prévu. Ainsi, le Centre a réduit sa marge à un minimum pour les lignes budgétaires clés et jouit donc d'une flexibilité beaucoup moins importante. La figure ci-dessous présente une vue d'ensemble des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget 2023 et le résultat de 2022.

Figure 2. Dépenses ventilées par titre et par année: 2022-2024 (titres 1, 2, 3 et 10) \*



\* Titre 1: «Personnel»; Titre 2: «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»; Titre 3: «Dépenses opérationnelles»; et Titre 10: «Réserves». Le budget du titre 10 est «pour mémoire» (p.m.) pour 2024, «pour mémoire» (p.m.) pour 2023 et est présenté à «0» pour 2022.

### Titre 1: PERSONNEL

Le budget du titre 1 s'élève à 32,0 millions d'EUR pour 2024, soit une augmentation de 3,4 % par rapport au budget 2023 (+1,0 million EUR). Le budget du Centre prévoit d'éventuelles adaptations salariales annuelles, estimées à 2 % par an, ainsi que des avancements d'échelon bisannuels et des promotions. Le budget se fonde sur un tableau des effectifs de 193 postes, qui reste au même niveau que celui approuvé par l'autorité budgétaire pour 2023. Le budget prend également en compte des facteurs tels que le taux de rotation et les formules de travail du personnel. Tous les éléments susmentionnés engendrent une augmentation de 3,2 % (0,7 million EUR) de l'article 110 «Personnel en activité», tandis que le budget des agents contractuels (poste 1115) a augmenté de 3,6 % (83 400 EUR) en 2024 par rapport au budget 2023.

### Titre 2: IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement», s'élève à 8,4 millions d'EUR en 2024. Il a diminué de 4,0 % par rapport au budget 2023, ce qui représente une baisse de 0,3 million d'EUR. Cette diminution est due principalement aux efforts déployés afin de réduire les coûts liés au matériel informatique, aux consultants et aux consultations et études informatiques.

Il convient de souligner que les dépenses du titre 2 comprennent les dépenses liées à l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA). Conformément au principe d'universalité, les recettes provenant de l'ERA sont enregistrées en tant que recettes et non pas en tant que compensation des dépenses.

### Titre 3: DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3, «Dépenses opérationnelles», couvre l'externalisation des services de traduction, les services techniques liés aux services linguistiques, la coopération interinstitutionnelle et le programme eCdT. Il se chiffre à 9,2 millions d'EUR en 2024, soit une baisse de 10,2 % (-1,0 million d'EUR) par rapport au budget 2023. Il est inférieur de 0,6 million d'EUR au résultat de 2022.

Le budget consacré aux services de traduction externes constitue la majeure partie du budget du titre, à savoir 90,8 % en 2024. Le coût réel de ces services dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que les changements apportés au classement des fournisseurs au titre des contrats-cadres existants et les prix convenus au titre des contrats-cadres futurs, qui dépendent également de l'évolution de la situation économique dans les États membres. Le budget de 2024 se chiffre à 8,3 millions d'EUR, ce qui est conforme aux volumes prévus ainsi qu'aux prévisions du Centre selon lesquelles les investissements dans les technologies de traduction auront une incidence positive sur les dépenses liées aux services de traduction externes. Indéniablement, les dépenses réelles dépendront fortement de la demande concrète des clients du Centre et de l'incidence réelle des technologies de traduction.

Le chapitre 31 comprend les dépenses du Centre liées à la gestion de la base de données IATE, ainsi que la contribution du Centre à d'autres outils interinstitutionnels gérés par la Commission. Les coûts de ces outils sont régis par des accords financiers annuels conclus entre les parties agissant dans le cadre du comité exécutif de la traduction du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI).

#### D. ACTIVITÉS

Les activités du Centre s'articulent autour de trois domaines d'activité dans le budget 2024, comme indiqué dans le document de programmation 2024-2026 du Centre: 1) activités opérationnelles essentielles; 2) activités de soutien; 3) activités de gestion et de surveillance et 4) projets/innovation.

Les ressources humaines et financières pour 2024 sont allouées aux quatre domaines d'activité, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les ressources financières incluses dans les titres 1, 2 et 3 sont allouées directement ou indirectement aux différents services du Centre. Les coûts indirects sont affectés à nos activités, puis à nos services, par le biais des mécanismes de notre méthodologie d'établissement du budget par activité. Les détails figurent dans le projet de document de programmation 2024-2026 du Centre (réf. CT/CA-002/2023).



	% des ressources humaines (personnel)	% des ressources financières	Ressources financières
<b>Activités opérationnelles essentielles</b>	<b>64,1 %</b>	<b>74,7 %</b>	<b>37 106 747</b>
<i>Traduction</i>	24,3 %	29,0 %	14 390 955
<i>Révision</i>	0,0 %	0,0 %	0
<i>Modification</i>	1,5 %	1,1 %	533 761
<i>Contrôle rédactionnel</i>	0,2 %	0,1 %	33 473
<i>Transcription</i>	0,0 %	0,0 %	0
<i>Sous-titrage</i>	0,0 %	0,0 %	7 559
<i>Terminologie</i>	0,3 %	0,0 %	4 368
<i>Validation interne</i>	26,1 %	16,0 %	7 963 556
<i>Gestion des demandes de clients</i>	2,0 %	1,8 %	880 612
<i>Prétraitement technique et     préformatage (TECH+TAO)</i>	2,5 %	2,2 %	1 108 423
<i>Gestion de l'externalisation</i>	1,5 %	1,3 %	670 031
<i>Post-traitement (TAO+tech)</i>	1,7 %	1,5 %	746 606
<i>Gestion des mémoires de traduction et     de la traduction automatique</i>	0,9 %	0,8 %	382 875
<i>IATE</i>	0,4 %	1,9 %	957 187
<i>Autres activités opérationnelles</i>	2,7 %	19,0 %	9 427 340
<b>Activités de soutien</b>	<b>21,9 %</b>	<b>18,6 %</b>	<b>9 234 470</b>
<b>Activités de gestion et de surveillance</b>	<b>7,8 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>1 622 496</b>
<b>Projet/Innovation</b>	<b>6,2 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>1 697 187</b>
<b>Crédits du titre 10: «Réserves» non allouées à une activité</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>49 660 900</b>

## Description de la sous-activité

Activités	Description
<i>Traduction</i>	Traduction de documents et de marques de l'UE. Dans le cadre de cette activité, seul le coût de la traduction interne est pris en considération, puisque la traduction est effectuée en interne.
<i>Révision</i>	Les traducteurs internes effectuent cette activité, qui consiste à comparer la version traduite avec le document original.
<i>Modification</i>	Modification de documents traduits en fonction des commentaires reçus. Les traducteurs internes effectuent cette activité.
<i>Contrôle rédactionnel</i>	Le contrôle rédactionnel consiste à examiner la version traduite d'un document.
<i>Transcription</i>	Conversion d'un fichier audio et/ou vidéo en un texte écrit de haute qualité, au moyen de technologies de reconnaissance vocale.
<i>Sous-titrage</i>	Sous-titrage et traduction de vidéos
<i>Validation interne</i>	Évaluer les traductions effectuées par des fournisseurs de services externes.
<i>Gestion des demandes de clients</i>	Cette activité consiste à analyser les commandes des clients et déterminer les caractéristiques du produit (format, domaine, etc.)
<i>Prétraitement technique et préformatage (TECH+TAO)</i>	Cette activité consiste, à réception d'une demande de traduction, à télécharger la traduction dans les mémoires de traduction et dans le système de traduction automatique, en vue de sa traduction. Il s'agit d'une étape technique consistant à télécharger chaque document. Elle permet aux mémoires de traduction de mettre le document en correspondance avec les mémoires existantes et donc de calculer la ristourne potentielle pour les clients.
<i>Gestion de l'externalisation</i>	Sélection des travailleurs indépendants, puis préparation et gestion de leurs contrats.
<i>Post-traitement (TAO+tech)</i>	Formatage des documents et résolution des problèmes techniques.
<i>Gestion des mémoires de traduction et de la traduction automatique</i>	Organisation et mise à jour du contenu des mémoires de traduction et du corpus de traduction automatique.
<i>Terminologie</i>	Organisation de l'activité de recherche terminologique (recherche, traduction, vérification, etc.).
<i>IATE</i>	Gestion de la base de données IATE
<i>Autres activités opérationnelles essentielles</i>	Ces activités incluent les autres activités opérationnelles essentielles, telles que le prétraitement linguistique, les services de traduction externes, etc.

Le tableau ci-dessous montre le nombre total de pages, les termes et les prévisions de recettes pour 2024 par rapport au budget 2023. Le tableau présente les prévisions pour 2024 fournies par les clients. Des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction sont fournies à la partie III, «État des recettes et des dépenses – Détails».

	Avant-projet de budget 2024	Budget 2023	Comparaison
Prévision du nombre total de pages de marques de l'UE	177 993	187 360	-5,0 %
Prévision du nombre total de pages de documents	391 210	397 629	-1,6 %
<i>Nombre total de pages</i>	<i>569 203</i>	<i>584 989</i>	<i>-2,7 %</i>
Prévision du nombre total de listes de termes	53 184	55 692	-4,5 %
Prévision de recettes totales provenant de la traduction, de la terminologie et des listes de termes	44 925 900	44 975 700	-0,1 %

## II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – VUE D'ENSEMBLE

Titre	Intitulé	Avant-projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022
	<b>RECETTES</b>			
1	PAIEMENTS PROVENANT DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	44 925 900	44 975 700	42 991 937
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	804 300	697 800	660 092
4	AUTRES RECETTES	647 200	316 000	310 484
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET TRANSFERTS À PARTIR DES RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 283 500	4 016 600	0
	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0
	Réserve pour la stabilité des prix	3 283 500	4 016 600	0
	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL</b>	<b>49 660 900</b>	<b>50 006 100</b>	<b>43 962 513</b>
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	32 041 300	31 000 100	27 616 617
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 448 600	8 798 400	7 002 178
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	9 171 000	10 207 600	9 779 343
10	RÉSERVES	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL</b>	<b>49 660 900</b>	<b>50 006 100</b>	<b>44 398 138</b>

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2024 – DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
<b>RECETTES</b>					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	198 600	201 200	317 960	2 237 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	62 400	62 400	345 020	717 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	384 200	384 100	192 066	4 416 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	2 777 000	2 451 300	2 570 420	Documents: 28 699 pages; listes de termes: 2 967 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU OSHA)	680 400	645 400	916 745	7 640 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	4 731 300	4 731 300	4 036 091	Documents: 48 191 pages; listes de termes: 40 050 termes; dessins ou modèles communautaires: 8 000 termes
1006	Marques de l'EUIPO	7 424 400	7 815 200	9 420 125	177 993 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	56 400	49 500	12 169	648 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	50 700	50 700	72 894	583 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	379 600	421 000	308 162	4 320 pages
<b>100</b>	<b>Article 100</b>	<b>16 745 000</b>	<b>16 812 100</b>	<b>18 191 650</b>	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	165 200	105 100	171 235	Documents: 1 811 pages; listes de termes: 240 termes
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 184 300	1 172 600	1 397 067	13 613 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	22 410	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	225 700	225 700	312 087	2 595 pages
1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	1 252 100	1 961 800	842 892	13 986 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	81 100	80 600	141 874	923 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
1018	Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA)	32 300	32 300	101 168	372 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA)	281 300	278 500	370 528	3 234 pages
<b>101</b>	Article 101	3 222 000	3 856 600	3 359 258	
1020	Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	151 200	149 700	116 186	1 738 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	495 000	477 100	484 595	5 285 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	2 978 000	2 948 500	2 956 975	34 230 pages
1023	Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)	467 900	612 100	187 128	4 759 pages
1024	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (EISMEA)	69 600	59 000	63 779	792 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	53 200	40 900	25 836	565 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	p.m.	p.m.	0	
1027	Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)	60 100	110 700	54 891	684 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 700	4 700	9 464	54 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 698 900	1 682 100	1 806 623	19 528 pages
<b>102</b>	Article 102	5 978 600	6 084 800	5 705 476	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	210 600	224 900	218 621	Documents: 2 378 pages; listes de termes: 144 termes
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (EC F4E)	51 800	51 800	6 516	596 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	15 100	16 700	4 617	173 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	7 000	6 900	3 869	78 pages
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	30 300	33 800	1 743	243 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	528 300	523 000	246 028	6 072 pages
1037	Entreprise commune «Aviation propre» (EC «Aviation propre»)	3 500	3 900	3 002	30 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	39 900	50 800	84 527	445 pages
1039	Entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen 3» (EC SESAR 3)	50 700	49 700	29 232	583 pages
<b>103</b>	Article 103	937 200	961 500	598 154	
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante» (EC IHI)	5 000	5 000	1 765	Documents: 48 pages; listes de termes: 192 termes
1043	Entreprise commune «Hydrogène propre» (EC «Hydrogène propre»)	2 000	1 900	2 001	23 pages
1045	Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	2 315 400	2 658 000	3 555 352	Documents: 25 803 pages; listes de termes: 1 200 termes
1046	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	319 100	294 300	366 245	3 664 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	253 100	492 900	317 258	2 880 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	858 700	858 700	1 480 903	9 772 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	295 200	257 500	326 575	3 360 pages
<b>104</b>	Article 104	4 048 500	4 568 300	6 050 100	
1050	Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	88 600	139 700	12 616	1 200 pages
1051	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu LISA)	1 138 000	1 207 200	957 363	Documents: 13 291 pages; listes de termes: 391 termes

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
1052	Entreprise commune «Technologies numériques clés» (EC KDT)	6 100	4 200	2 001	69 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC N)	p.m.	p.m.	0	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	2 425 000	1 192 600	1 625 163	19 680 pages
1055	Écoles européennes	64 200	64 200	1 599	738 pages
1056	Entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire» (EC CBE)	23 600	10 600	4 617	264 pages
1057	Entreprise commune «Système ferroviaire européen» (EU-Rail)	p.m.	p.m.	4 667	
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES CM)	p.m.	p.m.	0	
1059	Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EuroHPC)	5 700	5 600	0	69 pages
<b>105</b>	Article 105	3 751 200	2 624 100	2 608 025	
1060	Autorité européenne du travail (AET)	2 252 500	2 201 000	1 757 299	25 510 pages
1061	Parquet européen	4 163 400	4 079 400	2 515 829	Documents: 28 800 pages; service spécialisé de traduction sur mesure
1062	Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)	253 500	251 000	0	2 914 pages
1063	Juridiction unifiée du brevet (JUB)	p.m.	p.m.	0	
<b>106</b>	Article 106	6 669 400	6 531 400	4 273 128	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	p.m.	p.m.	84 318	
<b>109</b>	Article 109	p.m.	p.m.	84 318	
<b>10</b>	<b>PAIEMENTS PROVENANT DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES</b>	<b>41 351 900</b>	<b>41 438 800</b>	<b>40 870 110</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
1100	Commission européenne	1 170 600	1 160 500	316 203	Documents: 13 455 pages. Ce volume de documents inclut les volumes estimés pour la direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST), la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (DG EMPL) et la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW).
1101	Parlement européen	p.m.	p.m.	17 025	
1102	Conseil de l'Union européenne	323 200	323 200	21 236	3 715 pages
1103	Cour des comptes européenne	12 600	12 600	193 903	145 pages
1104	Comité européen des régions	p.m.	p.m.	194	
1105	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	13 426	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	p.m.	65 651	
1107	Banque centrale européenne	65 100	66 000	44 177	608 pages
1108	Médiateur européen	253 100	242 500	333 392	2 880 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 749 400	1 732 100	1 116 623	20 108 pages
<b>110</b>	<b>Article 110</b>	<b>3 574 000</b>	<b>3 536 900</b>	<b>2 121 827</b>	
<b>11</b>	<b>PAIEMENTS PROVENANT DES INSTITUTIONS</b>	<b>3 574 000</b>	<b>3 536 900</b>	<b>2 121 827</b>	
<b>1</b>	<b>PAIEMENTS PROVENANT DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES</b>	<b>44 925 900</b>	<b>44 975 700</b>	<b>42 991 937</b>	<b>Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.</b>
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
<b>200</b>	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
<b>20</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	



Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
<b>2</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	804 300	697 800	660 092	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels par le Centre, notamment du projet IATE.
<b>300</b>	<b>Coopération interinstitutionnelle</b>	<b>804 300</b>	<b>697 800</b>	<b>660 092</b>	
<b>30</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>804 300</b>	<b>697 800</b>	<b>660 092</b>	
<b>3</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>804 300</b>	<b>697 800</b>	<b>660 092</b>	
4000	Intérêts bancaires	330 000	p.m.	37 164	
<b>400</b>	<b>Intérêts bancaires</b>	<b>330 000</b>	<b>p.m.</b>	<b>37 164</b>	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	147 200	146 000	103 321	
<b>401</b>	<b>Remboursements divers</b>	<b>147 200</b>	<b>146 000</b>	<b>103 321</b>	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes provenant de la sous-location d'espaces de bureaux et de parkings et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	170 000	170 000	170 000	Cette contribution financière du gouvernement luxembourgeois est destinée à couvrir les charges locatives annuelles du Centre
<b>402</b>	<b>Autres contributions</b>	<b>170 000</b>	<b>170 000</b>	<b>170 000</b>	
<b>40</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>647 200</b>	<b>316 000</b>	<b>310 484</b>	
<b>4</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>647 200</b>	<b>316 000</b>	<b>310 484</b>	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
<b>500</b>	<b>Excédent reporté de l'exercice précédent</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
5010	Transfert à partir de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	p.m.	p.m.	0	Le transfert à partir de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Transfert à partir de la «Réserve pour la stabilité des prix»	3 283 500	4 016 600	0	Le transfert à partir de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
<b>501</b>	<b>Transferts à partir des réserves des exercices précédents</b>	<b>3 283 500</b>	<b>4 016 600</b>	<b>0</b>	
<b>50</b>	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET TRANSFERTS À PARTIR DES RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	<b>3 283 500</b>	<b>4 016 600</b>	<b>0</b>	
<b>5</b>	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET TRANSFERTS À PARTIR DES RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	<b>3 283 500</b>	<b>4 016 600</b>	<b>0</b>	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
<b>600</b>	<b>Remboursements aux clients</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
<b>60</b>	<b>REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
<b>6</b>	<b>REMBOURSEMENTS</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
	<b>Total des recettes</b>	<b>49 660 900</b>	<b>50 006 100</b>	<b>43 962 513</b>	
<b>DÉPENSES</b>					
1100	Salaires de base	18 191 400	17 615 000	16 138 845	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment les articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le salaire de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 701 800	1 651 000	1 486 436	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 848 800	2 777 800	2 632 729	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
1103	Indemnités de secrétariat	9 200	10 800	5 566	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat versée aux fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST employés en tant que sténodactylo ou dactylo, d'opérateur de télex, de compositeur, de secrétaire exécutif ou de secrétaire principal qui étaient habilités à la percevoir durant le mois précédant le 1 <sup>er</sup> mai 2004.
<b>110</b>	Personnel en activité	22 751 200	22 054 600	20 263 576	
1113	Stagiaires	88 800	46 400		Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux stagiaires.
1115	Agents contractuels	2 406 000	2 322 600	1 430 896	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
<b>111</b>	Agents contractuels et stagiaires	2 494 800	2 369 000	1 430 896	Cet article était auparavant intitulé «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	183 400	180 000	101 557	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
<b>112</b>	Perfectionnement professionnel du personnel	183 400	180 000	101 557	
1130	Assurance maladie	608 400	588 800	571 238	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Assurance accidents et maladies professionnelles	89 400	86 600	67 846	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les accidents et les maladies professionnelles.
1132	Couverture du risque de chômage	154 600	151 400	148 632	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à assurer les agents temporaires contre le risque de chômage.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les paiements effectués par le Centre pour le compte des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime communautaire de pensions	3 978 800	3 852 200	3 572 329	Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale du Centre dans le régime communautaire de pensions
<b>113</b>	Cotisations sociales à la charge de l'employeur	4 831 200	4 679 000	4 360 045	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
1140	Allocations et indemnités à la naissance et en cas de décès	1 800	1 400	198	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — les crédits liés aux allocations de naissance: pour les enfants du personnel dont le pays d'origine ne prévoit pas ce type d'allocation; — en cas de décès d'un fonctionnaire, le versement de l'intégralité de la rémunération du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du fonctionnaire. En cas de décès, les crédits correspondants seront transférés à partir du poste 1100.
1141	Frais de déplacement pour congé annuel	262 800	254 400	246 909	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonctions	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires de fonctions des fonctionnaires et agents temporaires qui engagent régulièrement des frais de représentation dans l'exercice de leurs fonctions.
<b>114</b>	<b>Allocations et indemnités diverses</b>	<b>264 600</b>	<b>255 800</b>	<b>247 108</b>	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire ou horaire des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et agents temporaires de la catégorie AST et les agents locaux qui n'ont pas pu être compensées par du temps libre en vertu du régime normal.
<b>115</b>	<b>Heures supplémentaires</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
1171	Interprètes indépendants et techniciens de conférence	p.m.	p.m.	0	Rémunération des interprètes indépendants recrutés par le Centre pour des conférences exceptionnelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure d'assurer l'interprétation. Outre la rémunération, il s'agit notamment des cotisations à un régime d'assurance-vie et d'assurance contre les risques de maladie, d'accident et de décès, ainsi que du remboursement des frais de voyages et des indemnités forfaitaires de voyage pour les interprètes indépendants, dont l'adresse professionnelle n'est pas située au lieu d'affectation.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
1175	Personne intérimaire	339 600	323 600	216 385	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
<b>117</b>	Services complémentaires	339 600	323 600	216 385	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	42 800	39 600	5 170	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31 et 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	19 400	18 000	3 426	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage des fonctionnaires et agents temporaires (y compris des membres de leur famille) à l'entrée ou à la sortie du Centre.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	91 600	89 400	72 622	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation des fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de la cessation définitive de leurs fonctions et de leur installation ailleurs.
1183	Frais de déménagement	34 200	29 600	14 556	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement des fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur mutation vers un nouveau lieu de travail ou lors de la cessation définitive de leurs fonctions et de leur installation ailleurs.
1184	Indemnités journalières temporaires	90 800	88 600	106 539	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières des fonctionnaires et agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (mutation comprise).
<b>118</b>	Frais divers de recrutement et de mutation de personnel	278 800	265 200	202 313	
1190	Coefficients correcteurs des rémunérations	1 200	1 200	58	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi que le paiement des heures supplémentaires.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
119	Coefficients correcteurs des rémunérations et ajustements apportés à la rémunération	1 200	1 200	58	
11	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>	<b>31 144 800</b>	<b>30 128 400</b>	<b>26 821 938</b>	
1300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	56 600	58 200	36 900	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels encourus par le personnel statutaire en mission dans l'intérêt du Centre, conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements professionnels	56 600	58 200	36 900	
1310	Frais de mission liés à la formation	23 600	22 200	1 551	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission encourus lors des formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés à la formation	23 600	22 200	1 551	
13	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>80 200</b>	<b>80 400</b>	<b>38 451</b>	
1400	Restaurants et cantines	2 100	2 100	1 710	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats d'entretien des installations, de fourniture de matériel, etc.
140	Infrastructure à caractère socio médical	2 100	2 100	1 710	
1410	Service médical	77 000	65 000	65 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	77 000	65 000	65 000	
1420	Autres dépenses	671 600	659 400	614 918	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Le crédit se fonde sur les prévisions de l'Office pour les infrastructures et la logistique (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	14 000	12 000	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toutes initiatives visant à promouvoir les relations sociales entre les membres du personnel de nationalités différentes, les autres aides et subventions accordées au personnel, ainsi que les frais liés à l'organisation de réceptions pour les membres du personnel.
142	Autres dépenses	685 600	673 400	626 918	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
14	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO MÉDICAL</b>	764 700	740 500	693 628	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au détachement ou à l'affectation temporaire de fonctionnaires et agents temporaires du Centre auprès d'organismes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre détachés temporairement auprès d'administrations nationales, d'organisations internationales ou d'institutions ou entreprises du secteur public.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au détachement ou à l'affectation temporaire de fonctionnaires et agents temporaires du Centre auprès d'organismes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	<b>MOBILITÉ</b>	p.m.	p.m.	0	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'aide en espèces pouvant être accordée à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Assistance sociale	p.m.	p.m.	0	
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'aide aux familles, l'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions pour les scouts et les guides, ainsi que la subvention au secrétariat de l'association des parents.
162	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
1630	Centre de la petite enfance	47 600	46 800	62 600	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit se fonde sur les prévisions du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	47 600	46 800	62 600	
1640	Aide supplémentaire en faveur des personnes handicapées	1 500	1 500	0	Ce crédit est destiné à permettre au personnel handicapé en activité, aux conjoints et aux enfants à charge, après épuisement des droits nationaux, de se faire rembourser des dépenses (autres que médicales) reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiés.
164	Aide supplémentaire en faveur des personnes handicapées	1 500	1 500	0	
16	<b>SERVICES SOCIAUX</b>	49 100	48 300	62 600	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	2 500	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
<b>170</b>	Réceptions et représentation	2 500	2 500	0	
<b>17</b>	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
<b>190</b>	Pensions	p.m.	p.m.	0	
<b>19</b>	<b>PENSIONS</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
<b>1</b>	<b>PERSONNEL</b>	<b>32 041 300</b>	<b>31 000 100</b>	<b>27 616 617</b>	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 067 500	2 084 100	1 970 766	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers d'immeubles ou de parties d'immeubles et d'emplacements de parking occupés par le Centre.
<b>200</b>	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 067 500	2 084 100	1 970 766	
2010	Assurance	13 200	13 200	11 999	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
<b>201</b>	Assurance	13 200	13 200	11 999	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	325 900	239 100	172 569	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
<b>202</b>	Eau, gaz, électricité et chauffage	325 900	239 100	172 569	
2030	Nettoyage et entretien	359 500	275 400	193 213	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyage ordinaire, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les frais d'entretien du matériel et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et climatisation, etc.) et les frais d'élimination des déchets.
<b>203</b>	Nettoyage et entretien	359 500	275 400	193 213	
2040	Aménagement des locaux	15 000	15 000	10 425	Ce crédit est destiné à couvrir l'aménagement des locaux et les réparations effectuées dans l'immeuble.
<b>204</b>	Aménagement des locaux	15 000	15 000	10 425	



Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	211 300	258 500	153 086	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats relatifs à la surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les coûts des inspections réglementaires.
<b>205</b>	Sécurité et surveillance des immeubles	211 300	258 500	153 086	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'éventuelle acquisition d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
<b>206</b>	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préalables à l'acquisition ou à la construction de biens immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux rapports des experts s'agissant des biens immeubles.
<b>208</b>	Dépenses préalables à l'acquisition ou à la construction de biens immeubles	p.m.	p.m.	0	
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécifiquement prévues, par exemple les frais administratifs autres que les services aux collectivités (eau, gaz et électricité), l'entretien, les taxes municipales et les coûts accessoires.
<b>209</b>	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
<b>20</b>	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>2 992 400</b>	<b>2 885 300</b>	<b>2 512 059</b>	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel informatique et des logiciels	2 148 800	2 466 700	2 051 602	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, l'entretien de logiciels ou de progiciels et de divers consommables pour le traitement des données, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieurs et les imprimantes sont également enregistrés sous ce poste.
<b>210</b>	Technologies de l'information	2 148 800	2 466 700	2 051 602	
2120	Services externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	2 697 300	2 768 800	2 073 874	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
<b>212</b>	Services de technologies de l'information	2 697 300	2 768 800	2 073 874	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
21	<b>TRAITEMENT DES DONNÉES</b>	4 846 100	5 235 500	4 125 476	
2204	Matériel de bureau	4 000	5 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel de bureau et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel que les imprimantes et les photocopieurs.
220	Installations techniques et matériel de bureau	4 000	5 000	3 000	
2210	Nouveaux achats	8 000	10 000	3 991	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le renouvellement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	8 000	10 000	3 991	
2230	Nouvelles acquisition de matériel de transport	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de matériel de transport	8 600	7 700	5 821	Ce crédit est destiné à couvrir la location de véhicules de service sous forme de contrat de longue durée, ainsi que les dépenses de location occasionnelle de véhicules pour répondre à certains besoins imprévus.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	2 000	2 000	1 250	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des véhicules ainsi que les frais liés à l'utilisation des transports en commun.
223	Matériel de transport	10 600	9 700	7 071	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	20 000	20 000	21 596	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, les abonnements à des journaux, à des périodiques et à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Documentation, de traduction et outils multilingues	15 000	15 000	73	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la documentation, à la traduction et aux outils multilingues, concernant par exemple l'acquisition, la consolidation et l'extension du contenu des bases de données linguistiques et terminologiques, des mémoires de traduction et des dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	35 000	35 000	21 669	
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	57 600	59 700	35 732	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	15 000	14 000	11 170	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	15 000	14 000	11 170	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
2320	Frais bancaires	5 300	5 000	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau interbancaire de télécommunications.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change subies par le Centre dans la gestion de son budget, dans la mesure où ces pertes ne peuvent pas être compensées sur les gains de change.
<b>232</b>	Dépenses financières	5 300	5 000	2 000	
2330	Dépenses juridiques	20 000	20 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
<b>233</b>	Dépenses juridiques	20 000	20 000	10 000	
2340	Dommages et intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
<b>234</b>	Dommages et intérêts	p.m.	p.m.	0	
2350	Assurances diverses	10 200	11 300	9 071	Ce crédit est destiné à couvrir l'assurance multirisque, la responsabilité civile, l'assurance contre le vol et l'assurance couvrant la responsabilité des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	3 000	3 000	2 750	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 000	3 000	6 068	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers un nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	2 500	2 500	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécifiquement prévues.
<b>235</b>	Autres dépenses de fonctionnement	18 700	19 800	17 889	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	11 000	22 000	15 373	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés aux services d'audit et d'évaluation externes, tels que l'audit des comptes annuels.
<b>236</b>	Services d'audit et d'évaluation externes	11 000	22 000	15 373	
2390	Services de traduction fournis par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les travaux de traduction, y compris de dactylographie, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'interprétation à facturer au Centre, notamment par les institutions de l'UE.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
2392	Assistance administrative de la Commission	140 600	138 200	110 892	Ce crédit est destiné à couvrir l'assistante administrative fournie par la Commission pour le Centre.
2393	Publications	6 000	6 000	1 874	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres activités de communication du Centre.
2394	Diffusion	30 000	20 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les activités de diffusion, notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais encourus pour informer et aider le public et les clients.
2395	Autres services fournis par les institutions et les agences	13 900	13 300	12 200	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination des agences.
<b>239</b>	Services interinstitutionnels	190 500	177 500	124 966	
<b>23</b>	<b>DÉPENSES ADMINISTRATIVES COURANTES</b>	<b>260 500</b>	<b>258 300</b>	<b>181 399</b>	
2400	Frais d'affranchissement et de port	22 400	25 000	20 263	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'affranchissement et de port, y compris pour les colis postaux.
<b>240</b>	Affranchissement	22 400	25 000	20 263	
2410	Frais de téléphone, de télégraphe, de télex, radio, de télévision, d'abonnements et de redevances	140 100	155 100	99 675	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées aux équipements de télécommunications sont enregistrées au poste 2100.
<b>241</b>	Télécommunications	140 100	155 100	99 675	
<b>24</b>	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>162 500</b>	<b>180 100</b>	<b>119 938</b>	
2500	Réunions en général	2 000	2 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, ainsi que des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, comités, groupes de travail et séminaires.
<b>250</b>	Frais de réunions et de convocations	2 000	2 000	0	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	0	
25	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>	<b>0</b>	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	2 587	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer aux réunions, comités et groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	20 000	2 587	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	7 500	1 867	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	7 500	1 867	
2650	Interprétation	30 000	30 000	23 121	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'interprétation à facturer au Centre, notamment par les institutions de l'UE pour les réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	30 000	30 000	23 121	
26	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>57 500</b>	<b>57 500</b>	<b>27 575</b>	
2700	Consultations, études et enquêtes à caractère limité	50 000	100 000	0	Ce crédit est destiné à faciliter le recrutement d'experts qualifiés dans des domaines administratifs pour des conseils, études et enquêtes, à savoir des rapports d'évaluation, ainsi que les frais des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes à caractère limité	50 000	100 000	0	
27	<b>CONSULTATIONS ET ÉTUDES</b>	<b>50 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	
2	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 448 600</b>	<b>8 798 400</b>	<b>7 002 178</b>	
3000	Services de traduction externes	8 250 000	9 390 000	9 008 012	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	75 000	60 000	51 503	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
300	Services de traduction externes	8 325 000	9 450 000	9 059 515	
30	<b>SERVICES DE TRADUCTION EXTERNES</b>	<b>8 325 000</b>	<b>9 450 000</b>	<b>9 059 515</b>	
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	846 000	757 600	719 828	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux activités décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) en vue de promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion des projets interinstitutionnels», à l'exclusion de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	846 000	757 600	719 828	
31	<b>DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>846 000</b>	<b>757 600</b>	<b>719 828</b>	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de transport, le paiement des indemnités journalières de mission et les dépenses accessoires ou exceptionnelles encourues par le personnel lors de missions relevant du programme eCdT.
3201	Dépenses opérationnelles diverses liées au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses opérationnelles diverses liées au programme eCdT, à l'exclusion de celles concernant les technologies de l'information.
3202	Dépenses liées au matériel informatique et aux logiciels du programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au matériel informatique et aux logiciels du programme eCdT.
3203	Conseils en matière de technologies de l'information dans le cadre du programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux conseils en matière de technologies de l'information dans le cadre du programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	
32	<b>DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME ECdT</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>Ce chapitre comprend des crédits pour les dépenses liées au programme eCdT, transférés depuis la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.</b>
3	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>9 171 000</b>	<b>10 207 600</b>	<b>9 779 343</b>	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. À la fin 2024, le montant total de cette réserve s'élève à 3 018 351 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Le fonds permanent de préfinancement est prévu par l'article 71 bis du règlement financier du Centre de traduction. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant projet de budget 2024	Budget 2023	Résultat 2022	Observations
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été mis de côté en 2023 pour couvrir des investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 90 489 EUR. Ce montant tient compte de la consommation au poste de recettes 5010.
10008	Déficit reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Déficit reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
1000	Crédits provisionnels	p.m.	p.m.	0	
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	p.m.	0	
10	RÉSERVES	p.m.	p.m.	0	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>49 660 900</b>	<b>50 006 100</b>	<b>44 398 138</b>	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2022		2023		2024	
	Pourvus au 31.12.2022		Autorisés en vertu du budget 2023 de l'UE		Demande du Centre pour le projet de budget de l'UE 2024	
	Postes permanents	Agents temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	1	1	1	1	1
AD 13	1	0	3	0	3	0
AD 12	9	3	13	7	13	8
AD 11	2	5	7	6	7	6
AD 10	3	7	8	7	10	8
AD 9	7	12	7	21	9	22
AD 8	10	15	6	24	2	24
AD 7	5	19	1	18	1	17
AD 6	4	10	0	8	0	6
AD 5	0	18	0	0	0	0
<b>TOTAL AD</b>	<b>41</b>	<b>90</b>	<b>46</b>	<b>92</b>	<b>46</b>	<b>92</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	1	0	1	0	1	0
AST 9	2	1	3	2	3	2
AST 8	1	1	0	1	0	1
AST 7	1	4	1	7	1	9
AST 6	0	11	0	10	0	11
AST 5	0	12	0	17	0	17
AST 4	0	8	0	10	0	8
AST 3	0	5	0	1	0	0
AST 2	0	1	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>5</b>	<b>43</b>	<b>5</b>	<b>48</b>	<b>5</b>	<b>48</b>
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	1	0	2	0	2
AST/SC 2	0	1	0	0	0	0
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST/SC</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>135</b>	<b>51</b>	<b>142</b>	<b>51</b>	<b>142</b>
<b>PERSONNEL TOTAL</b>	<b>181</b>		<b>193</b>		<b>193</b>	

Estimation du nombre d'agents contractuels (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2022 (réellement pourvus)	2023	2024
GF IV	9,5	20,0	20,0
GF III	12,0	15,0	15,0
GF II	0,0	0,0	0,0
GF I	0,0	0,0	0,0
<b>Total AC</b>	<b>21,5</b>	<b>35</b>	<b>35</b>